

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2020

Membres présents :15

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Information sur les dernières dispositions à suivre concernant le COVID et conséquences financières
- Point sur la rentrée à l'école Saint Exupéry
- Nomination des membres de la Commission Communale d'Action Sociale
- Désignation d'un délégué du Comité National d'Action Sociale
- Dossier sécurité (compte rendu de la réunion avec l'Agence Technique Départementale)
- Information concernant le projet de restauration de l'église (compte rendu de la réunion avec le délégué de la Fondation du Patrimoine, contact architectes)
- Concert à l'église
- Eclairage public : déterminer les horaires
- Organisation du groupe de travail Communication
- Activer le Plan Communal de Sauvegarde
- Information Communauté de Communes Sologne des Etangs
- Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour Mme le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du conseil du 3 juillet 2020. Unanimité.

Information sur les dernières dispositions à suivre concernant le COVID et conséquences financières

L'actualité immédiate s'impose : une animatrice du centre de loisirs présentant une suspicion de COVID à risque élevé a subi un test lundi. Mme le Maire, en liaison avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et Mme la Sous-Préfète, tente désespérément d'obtenir les résultats le plus rapidement possible de manière à informer les parents concernés sur la suite de la conduite à tenir : maintenir l'isolement à la maison ou prévoir le retour en classe de cette quinzaine d'enfants. Toujours sous le contrôle de l'ARS. A suivre...*Résultats négatifs communiqués le 18.09.2020 !*

Les conséquences financières seront abordées au prochain conseil, car la situation évolue plutôt bien dans la mesure où, après des annulations de réservations au printemps, le gîte est maintenant loué jusqu'à Noël et déjà à plusieurs périodes en 2021. C'est l'occasion de saluer l'implication des personnels et de les remercier pour la qualité de leur travail, qu'il s'agisse de l'organisation matérielle et financière ou de la flexibilité des horaires, y compris le dimanche pour cette période de démarrage ! A la grande satisfaction des usagers selon les retours constatés.

Le conseil vote à l'unanimité la remise commerciale de 5% accordée à l'entreprise de construction de panneaux photovoltaïques qui loge ses ouvriers dans le gîte pour la durée du chantier à Selle Saint Denis

Point sur la rentrée à l'école Saint Exupéry

Jusqu'à la suspicion de COVID signalée vendredi soir 11 septembre 2020, on pouvait dire que la rentrée s'était bien passée. Le poste occupé l'an dernier par Mme GAYTE a été pourvu par 2 jeunes professeurs à mi-temps très motivés. Les réunions de parents ont eu lieu avec la participation, soit de Mme le Maire, soit d'Annie MANDION conseillère municipale, la commune souhaitant marquer son

intérêt pour l'école et les jeunes enfants du village.

Les travaux concernant le futur RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal pour la rentrée 2021) sont en cours : au bout de 3 réunions déjà, une 4^{ème} dans une 10aine de jours, la question s'avère difficile.

Nomination des membres de la Commission Communale d'Action Sociale

6 membres du Conseil :

Patricia CORDIER qui assurera la présidence, Agnès THIBAUT, Patricia IBANEZ, Régis DEXANT, Valérie de SARIAC, Gaëlle FORNETTE

6 membres extérieurs :

Jacqueline FOUCAULT (Familles rurales, Marie-Thérèse NEROT (Familles rurales), Jean-Marc VERGEON (pompier en retraite), Michèle BOI, 2 noms à venir...

Désignation d'un délégué du Comité National d'Action Sociale

Mme le Maire siégeant en qualité de Présidente de la CCSE (Communauté de Communes de la Sologne des Etangs), c'est Aline MOLLER-GRASSER qui est désignée pour cette mission. :

Dossier sécurité (compte rendu de la réunion avec l'Agence Technique Départementale)

La commune s'est emparée de ce dossier à plusieurs reprises durant les précédentes mandatures, mais la nécessité d'une étude globale de la sécurité routière dans le village, ses accès, s'est imposée. L'action de la commune ne peut s'inscrire que dans une étroite collaboration avec le département propriétaire des routes et dispensateur de subventions. C'est ainsi qu'une réunion avec l'Agence Technique Départementale s'est tenue le 8 septembre 2020, ouverte à quelques riverains impliqués. L'objectif d'établir un diagnostic cinétique est fixé dans une convention qui prévoit 1 mois d'étude, 1 mois pour la validation par le département, puis une communication du dossier à la commune pour répondre aux questionnements.

Le coût maximum de 3000 € est fonction de l'importance de l'étude. Le calendrier actuel prévoit une restitution en février-mars 2021, date à partir de laquelle Mme le Maire pourra monter les dossiers de demande de subventions (DSR-Dotation de Solidarité Rurale-, DETR-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-, amendes de police) pour des travaux réalisables seulement l'exercice suivant ! Dans l'attente, Mme le Maire propose une rencontre avec les riverains pour définir quelques mesures à moindre coût, telles que des passages piétons.

La convention avec l'ATD est votée à l'unanimité.

Information concernant le projet de restauration de l'église

Le 21 août 2020 s'est tenue une réunion avec le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine pour définir le projet, établir les tâches prioritaires comme celle de sélectionner l'architecte (RV en cours) pour la présentation dans un délai d'1 an d'une enveloppe valant devis, puis de préparer l'ouverture de la souscription.

Sébastien GAY, s'appuyant sur son expérience professionnelle, rappelle les règles du Code des Marchés publics : 1) accès de tous à la commande publique, 2) transparence des procédures, 3) égalité de traitement des candidats.

Ce à quoi Mme le Maire réplique que l'obligation de choisir le moins-disant n'existe plus (c'est la règle du mieux-disant) et que c'est la commune qui fixe le cahier des charges.

Outre les dons, la Fondation du Patrimoine contribue au financement de l'opération à proportion des apports. Une autre source de financement peut être activée par l'organisation de concerts et autres manifestations par l'association du Patrimoine, association qui a longtemps fonctionné, mais qu'il convient de remonter, et dont les bénéfices abonderaient le projet. Bruno GROSSI est pressenti pour en être le président.

Concert à l'église

Valérie de SARIAC présente l'opportunité de faire venir dans ce cadre un orchestre de musique classique le vendredi 18 juin 2021. Le Conseil se réjouit de renouer avec des traditions anciennes et missionne l'association du Patrimoine pour la réalisation de ce projet.

Eclairage public

Après discussion, l'éclairage public sera programmé à partir de 7h le matin (extinction en fonction de la luminosité) et coupé à 23h l'hiver et 24h l'été (allumage automatique en fonction de la luminosité).

Organisation du groupe de travail Communication

Gaëlle FORNETTE explique dans quelles conditions elle serait prête à piloter ce groupe.

Le sujet doit être développé au prochain conseil.

D'ores et déjà, pour répondre à la majorité des marcigaultais, le bulletin sera à nouveau imprimé systématiquement et distribué dans les boîtes aux lettres.

Mme le Maire demande aux conseillers de visiter régulièrement le site informatique de la commune pour l'enrichir et signaler le cas échéant des informations périmées.

Activer le Plan Communal de Sauvegarde

Déclinaison locale du Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), le PCS testé en octobre 2018 doit être réactivé en associant tous les conseillers et les personnels.

L'objectif étant de refaire un exercice début décembre 2020, les étapes fixées sont les suivantes :

- consultation du PCS par tous les acteurs, par mail ou en version papier en mairie
- inscription à l'ordre du jour du conseil du 9 octobre prochain
- réunion de chaque cellule dans 1 délai donné (travail sur les fiches action)

pour un exercice début décembre sous la conduite de Bernard ORBLIN

Information de la CCSE :

Conseil communautaire du 23 septembre 2020 : depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 tous les conseillers municipaux sont systématiquement invités à avoir une vision plus large de leur territoire. Opportunité qu'il serait dommage de négliger.

Questions diverses

- réunion des répartiteurs : commission de contrôle en lien avec les impôts (examen des permis de construire...). Composée de 24 noms dont 12 seront tirés au hasard.
- remboursement partiel d'une concession (33,71 €) après transfert du corps à la demande de la famille.
- renouvellement de la convention avec l'Echiquier romorantinais au bénéfice des élèves de CM1, CM2 (10 séances à 21 €).
- date des vœux du Maire : samedi 9 janvier 2021
- ouverture d'un poste de contractuel pour le ménage
- chats errants : problème de prise en charge de la stérilisation
- vestiaires du foot : les travaux (douches, fenêtres, VMC) devraient être réalisés d'ici la fin septembre
- renforcer le nettoyage bénévole effectué dans la commune : organiser une grande manifestation ?
- réunion d'échanges à la cantine le 25 septembre 2020 entre les personnels qui en ont la charge et les conseillers intéressés.
- représentation théâtrale à la salle des fêtes le vendredi 20 novembre 2020 organisée par l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance

Le Maire